

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **CTL Horlogerie SA, Villeret**

2. Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Richemont International SA, Villars-sur-Glâne

3. Décision par: l'assemblée générale extraordinaire

4. Date de la décision: 25.09.2002

5. Echéance de préavis des créances: **15.11.2002**

6. Adresse pour la déclaration des créances: Lenz & Staehelin, avocats, à l'attention de Maître Jean-Blaise Eckert, Grand-Rue 25, case postale, 1211 Genève 11

7. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.

8. Remarques: Les actifs et les passifs de la société dissoute sont repris par voie de succession universelle par la société Richemont International SA, à Villars-sur-Glâne. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve la faculté de procéder à une répartition anticipée des actifs, conformément à l'article 745 al. 3 CO.
- Etude de Mes Poncet & Buhler, Notaires

1205 Genève

(00682418)